

DEPARTEMENT  
du  
TARN

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

CANTON  
de  
MAZAMET

## Mairie d' AUSSILLON

### EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 28 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **vingt-huit** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 22 juillet 2022 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Mahmoud NOUI.

**Procurations :**

Philippe COLOMBANI	à	Fabrice CABRAL
Céline CABANIS	à	Françoise MIALHE
Frédéric TAYAC	à	Manon KLOUCHI
Josiane CASTRO	à	Isabelle MONTOLIO
Gérald MANSUY	à	José GALLIZO
Françoise ROQUES	à	Chantal GLORIES

**Absents excusés :** Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bénénger GUIRAO, Michel LOPEZ.

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 19	Procurations : 6	Absents : 4
<b>OBJET</b> : Attribution de subventions aux associations - Exercice 2022 - Liste complémentaire	Date de mise en ligne : 10.08.2022		

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Considérant que lesdites associations exercent des activités présentant des intérêts incontestables pour une grande partie des habitants de la Commune, l'attribution suivante est proposée :

NOM de l'ASSOCIATION . BENEFICIAIRE	SUBVENTIONS PROPOSEES	
	Ordinaires	Exceptionnelles
<b>Associations « Animation »</b>		
Le café pour tous	700,00 €	
L'auberge espagnole	1 500,00 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>2 200,00 €</b>	

N° 2022/051

Envoyé en préfecture le 10/08/2022  
Reçu en préfecture le 10/08/2022  
Affiché le   
ID : 081-218100212-20220728-CM2022\_051-DE

<b>Associations Culturelles</b>		
Association AGAPE		1 500,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>1 500,00 €</b>
<b>Associations Sportives</b>		
Association sportive de la police nationale	230,00 €	
Naturellement cheval	150,00 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>380,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 080,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission animation réunie le 30 mai 2022,  
Vu l'avis favorable de la commission culture réunie le 16 juin 2022,  
Vu l'avis favorable de la commission sport réunie le 29 juin 2022,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **vote** les subventions proposées par M. le Maire conformément à la liste ci-dessus,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 - Budget Principal, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

  


Acte ayant acquis caractère  
exécutoire à la date du 10 AOUT 2022  
AUSILLON, le 10 AOUT 2022  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

